

tés même de sa politique, de rendre à la religion de la majorité un hommage public en interdisant, les dimanches et fêtes, tout travail dans les ateliers de l'état.

Il faudrait même que cet hommage impliquât de la part du pouvoir un exemple formel pour les administrés ; car la religion est un frein nécessaire, alors surtout que les principes politiques offrent de si faibles garanties. Un peuple sans religion serait un monstre dans la nature, qui périrait par la condition même de son existence. « Les nations, dit Montesquieu, ne peuvent grandir et prospérer que lorsqu'elles reposent sur la base de la morale. »

SUISSE.

—Le grand conseil du Valais s'est réuni, le 7 novembre, pour élire l'évêque de Sion, entre les quatre candidats proposés par le chapitre.

Cette opération a été interrompue par la lecture de diverses pétitions demandant que le traitement de l'évêque soit réduit à un louis par jour, et le surplus consacré au soulagement des prêtres âgés et infirmes et à l'établissement d'écoles. Ces pétitions ont été envoyées à l'examen d'une commission.

Le lendemain, l'élection de l'évêque a été terminée : M. de Preux, professeur, ayant réuni la majorité des suffrages, a été nommé évêque de Sion. Ce nom a été balancé, dans deux tours de scrutin, avec ceux de MM. de Preux, grand-doyen, Machoud et de Kalbermaten.

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Comme la lettre suivante que nous empruntons au *Canadien*, traite une question d'une grande importance et qui mérite considération, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la reproduisant.

M. l'Editeur.—M'occupant depuis longtemps du sujet si plein d'intérêt pour le pays, l'éducation de la jeunesse canadienne, et croyant qu'à la fin le gouvernement y a pris une part sérieuse et efficace par les secours d'argent qu'il a accordés cet automne, et surtout en laissant de côté les vieux préjugés pour donner cours à un système d'éducation par lequel chacun contribue à l'instruction suivant son moyen, je ne puis m'empêcher de soulever maintenant une question vitale à mon idée, savoir, la marche à suivre dans l'éducation de la jeunesse.

Je dirai d'abord que je suis canadien avant tout, je suis attaché, sans fanatisme pourtant, à nos institutions, notre langue et nos lois ; je ne suis pas anglais, toutefois je ne regretterais pas une amélioration dans nos lois ou dans nos institutions, qui aurait puis son origine dans les institutions britanniques. De la marche imprimée à l'éducation dépend le bonheur ou le malheur des générations croissantes. Pour m'expliquer tout de suite, je vois avec peine que l'on cherche dans les écoles de campagne à introduire la langue anglaise : en enseignant l'arithmétique, on procède suivant la forme anglaise, on fait les calculs d'après la méthode suivie dans les écoles étrangères ; on estimera un enfant davantage parce qu'il lira un peu l'anglais, quelques parents même ont le mauvais esprit de lui faire étudier l'anglais préférablement au français, et puis l'on croit faire bien, on ne s'aperçoit pas du malheureux effet que cette marche produit sur l'esprit de la jeunesse canadienne, la désaffectionnant peu à peu des institutions, de la langue et des lois de leurs pères, et par suite détruisant leur nationalité, de manière que le voyageur étranger se demandera bien vite : « Où est donc ce peuple canadien dont j'ai lu et entendu prôner le caractère noble, la proverbiale hospitalité, les belles fêtes religieuses dans des jours encore peu éloignés ? qu'est devenu ce beau peuple, si heureux qu'on le disait le peuple privilégié de Dieu ? Si nous ne prenons garde à la direction que va prendre l'éducation de la jeunesse, c'en est fait de notre nationalité ; si nous perdons l'affection et le respect pour la langue de nos pères, c'en est fait de nos institutions et de nos lois : nous allons être noyés et confondus dans une population étrangère à nos mœurs et à nos usages, et nous serons en notre pays comme en un lieu d'exil ; au contraire si nous conservons notre langue pure et sans mélange, c'est une barrière insurmontable à nos ennemis politiques ; tout est renfermé dans la langue d'un peuple, et ses mœurs et sa religion et ses institutions et son existence politique. »

Les Belges serait-il aujourd'hui un peuple distinct des autres nations de l'Europe, s'il n'avait pas eu sa langue maternelle qui lui a conservé sa nationalité avec sa religion, et l'a empêché d'être confondu avec des ennemis politiques ? Et les Polonais, malgré leur constitution si vicieuse, auraient-ils honoré si longtemps l'Europe de leur nom, s'ils eussent eu un langage commun avec leurs voisins ? et les moyens que prend aujourd'hui Nicolas pour anéantir leur langue en les obligeant d'étudier dans les écoles russes, ne sont-ils pas les plus redoutables pour leur faire perdre à jamais leur rang parmi les nations européennes ?

Telle est l'importance que j'attache à l'introduction ou non-introduction de la langue anglaise dans nos écoles de campagne. On dira que c'est le fanatisme qui m'anime, un fanatisme politique ; qu'il vaut mieux chercher à se confondre, à ne faire qu'un même peuple : eh bien ! je le veux, faisons un seul et même peuple ; mais au moins que la minorité cède à la majorité ; ce n'est pas à nous, enfants du sol, à abandonner nos privilèges et nos mœurs pour suivre les usages et les lois des étrangers. Il ne faudrait de la part des Canadiens qu'un peu d'accord et de fermeté sur la question dont il s'agit, pour forcer le petit nombre d'étrangers à se plier à nos usages et à notre langage. Voilà quelques années, rien de plus commun que de voir les jeunes

anglais, écossais, etc., se réfugier à la campagne, pendant la saison d'hiver, pour étudier et apprendre la langue française, la langue du pays ; mais à présent que les Canadiens, à la ville comme à la campagne, ont la complaisance de se fatiguer le mémoire aussi bien que le gosier pour apprendre l'anglais, il n'y a presque plus d'étrangers qui s'appliquent à l'étude de notre langue. Que ceux qui se destinent à être membres du clergé, ou à poursuivre quelque profession libérale, soient instruits dans les deux langues, voilà qui convient ; mais nos habitans de campagne apprendre l'anglais, qu'ont-ils besoin de cet anglais ? Ne peuvent-ils pas être instruits dans leur état de cultivateur ou dans leur métier, ne peuvent-ils pas suivre le cours des affaires publiques, être des membres utiles à la société, à leur pays, sans savoir un mot d'anglais ? Comment peut-on être assez aveugle pour ne pas s'apercevoir que dans les écoles de campagne les enfans n'ont pas le temps de se livrer à l'étude des deux langues, il faut qu'ils en négligent une, ou qu'ils les apprennent mal toutes deux, et quelle honte pour un Canadien de ne savoir la langue française qu'à demi, et de penser à se livrer à l'étude d'une langue étrangère. Fasse le ciel que cette considération et celles mentionnées plus haut donnent à réfléchir à ceux qui sont chargés de diriger l'éducation de la jeunesse canadienne. UN HABITANT DE LA CAMPAGNE.

*Le gouverneur.*—Nous sommes à même de pouvoir dire que le désir de Son Excellence le gouverneur général Sir Charles Metcalfe est de contribuer suivant son cœur à la souscription qu'on fait aujourd'hui en faveur de nos malheureux frères qui sont à souffrir sur la plage étrangère. Nous donnons donc aux personnes chargées de faire la collecte le conseil de soumettre sans délai la liste à Son Excellence qui désire s'honorer d'un nouvel acte de générosité qui est naturel à son cœur et proverbial dans sa vie. Cet acte contribuera du moins à consacrer les belles paroles qui, tombées de sa bouche, ont retenti dans tout le pays, la première fois que nous avons eu l'occasion de les lui manifester.

Aurore.

*Siège du Gouvernement.*—L'hon. M. Killaly a dû arriver hier soir de Kingston en cette ville pour faire des arrangements pour l'érection de Maisons de Parlement, d'Hôtel pour le gouverneur, etc. etc.

Nous sommes à même de pouvoir annoncer aussi aux amis de l'hon. M. Viger qu'il ne tardera pas à descendre à Montréal. Nous présumons encore que la venue de M. Killaly n'est que le prélude de celle de Son Excellence le Gouverneur-Général en cette cité.

—Le *Kingston Herald* de mardi annonce que Son Excellence le gouverneur doit descendre prochainement à Montréal. On ne sait pas encore, dit-il, s'il y a un ministère de formé ! Puis il ajoute : « L'hon. M. Morris est parti pour se rendre chez lui dans un accès de mauvaise humeur. Les tories se sont réjouis. Pourquoi ?..... »

Ménervé.

*Papier à lettre.*—A dater du 5 courant, comme chacun le sait, toutes les lettres expédiées par la poste sont payées suivant leur poids. C'est pourquoi on doit adopter l'usage suivi en Europe, c'est-à-dire, se servir de papier extrêmement mince, surtout pour les lettres volumineuses. M. Fabre a importé d'excellent papier français, qui réunit cet avantage à celui d'être lisse et compacte au point qu'on peut lire facilement l'écriture en s'en servant de deux côtés.

Idem.

—On nous dit qu'on est sur le point de construire un petit steamboat, en fer, qui sera prêt au printemps prochain, et qui fera la traversée entre Montréal et St. Lambert, en haut de l'île Ste. Hélène. Il sera de la force de 12 chevaux et ne tirera que 18 pouces d'eau. C'est encore une grande amélioration pour la ville et les habitans de la rive opposée. Le service de la traversée, par le moyen de bateaux et de canaux, offre toujours quelques dangers, surtout en cette saison, au lieu que ce steamboat en fer pourra sans crainte les accidents affronter les glaces bien avant dans l'hiver, et il sera facile de le tirer à sec au pied du courant pour y attendre la débacle. Nous ne doutons pas du succès de cette entreprise.

Idem..

—Nous voyons que l'avis suivant a été émané du conseil exécutif officiellement au Bureau du Receveur-Général.

Idem.

## BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF.

Kingston, 29 décembre 1843.

Avis est donné par les présentes, que toutes personnes qui ont à payer des argents au Receveur-Général de cette Province, sur aucun compte public quelconque, sont requises à l'avenir de les déposer dans cette partie de la province ci-devant Haut-Canada, à la banque du Haut-Canada, à la cité de Toronto, ou à la *Commercial Bank* du Millard District, dans la ville de Kingston, ou à la banque de Gore, dans la ville de Hamilton, et si c'est dans cette partie de cette province ci-devant Bas-Canada, alors à la banque de Montréal, à la banque de la Cité, ou à la banque de Québec, dans la cité de Québec, au crédit du département du Receveur-Général. Telles personnes sont aussi requises d'obtenir de la banque, où tels dépôts seront faits, des reçus ou reconnaissances en duplicata d'iceux, signés du caissier ou receveur de telle banque, dont une sera transmise immédiatement au Receveur-Général de cette province, sur la réception de laquelle une décharge valable contresignée par l'Inspecteur Général des comptes sera transmise à la personne qui aura fait tel dépôt.

Par ordre,

E. PARENT,

Greffier du Conseil Exécutif.

## ENRÉGISTREMENT.

Tableau des plus pressantes obligations de l'Ordonnance d'Enregistrement, telle qu'amendée par l'Acte passé le neuf décembre courant.

*Anciens Actes.*—Il faut que tous les actes, titres, réclamations, etc.